

SÉCURISATION DE LA CITÉ SCOLAIRE BERTRAN DE BORN

I. Références réglementaires

- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés
- Code de la sécurité intérieure : articles L223-1 à L223-9 et L251-1 à 255-1

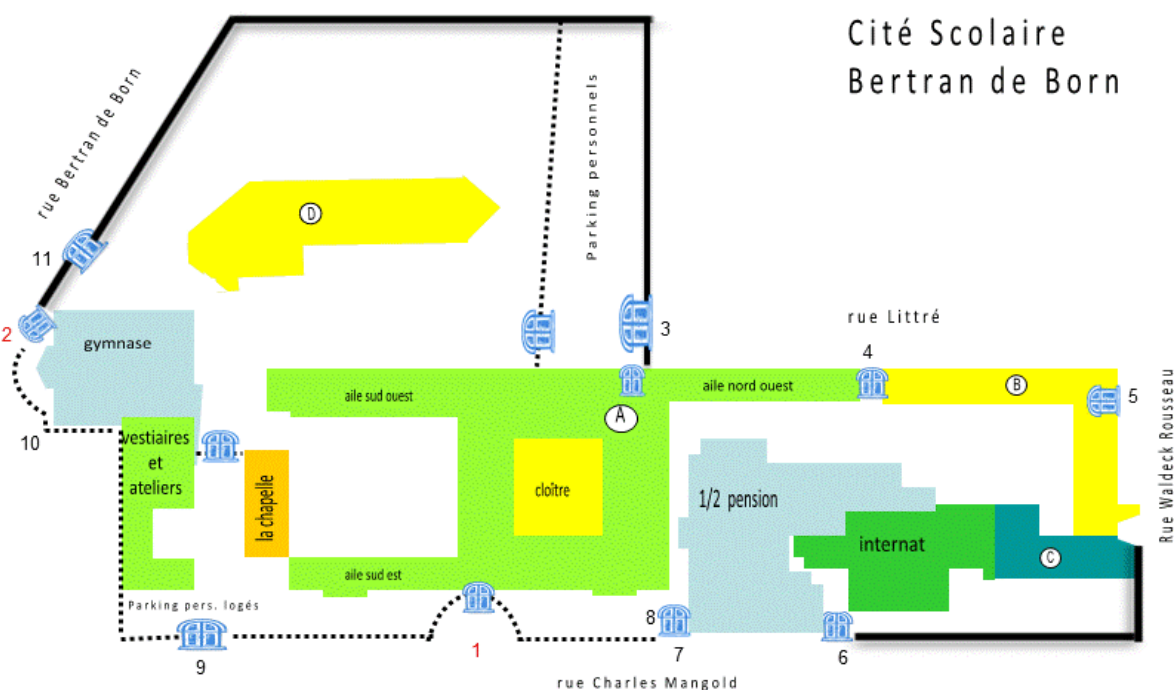
II. Rappel du contexte et motivations

Cet instrument intervient dans le contexte particulier de l'état d'urgence et de Vigipirate - comme suite aux attentats terroristes des mois précédents - et s'inscrit dans le cadre du plan de sécurisation de la cité scolaire (sécurité du parvis par plots et chaînes, contrôle d'accès, etc.).

Au-delà, trois facteurs encouragent la vidéoprotection à Bertran de Born : la survenance d'incivilités et d'intrusions (phénomène en augmentation : 3 depuis juillet 2016) ; la situation géographique du lycée, proche du centre-ville (et notamment, du parc Aristide Briand) ; l'architecture propre des locaux (bâtiments et points d'accès nombreux en raison de la grande superficie du site). Aussi, le dispositif aurait vocation à assurer la sécurité des personnes et des biens, en dissuadant les intrusions et en aidant, le cas échéant, les forces de l'ordre dans la recherche des auteurs d'une infraction. Dans la continuité de cette mesure, le hangar à vélos serait déplacé rue Bertran de Born, dans le champ d'une caméra (entrée collège).

Les données seront conservées pendant 48 heures en période d'ouverture de l'établissement.

III. Positions des caméras

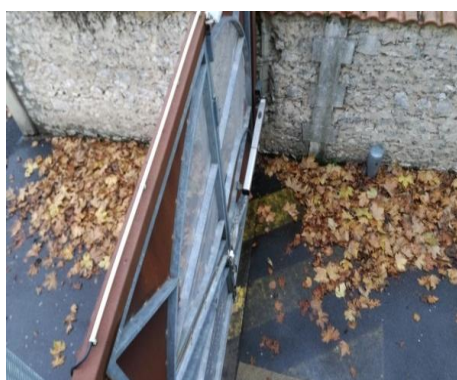


1. Accès principal, 1, rue Charles Mangold, prioritaire
2. Accès collège, rue Bertran de Born, prioritaire
3. Accès parking personnels, rue Littré
4. Accès du milieu de la rue Littré
5. Accès rue Waldeck Rousseau
6. Accès 7, rue Charles Mangold (infirmerie)
7. Accès des personnels à la cantine, rue Charles Mangold
8. Accès sous-terrain, rue Charles Mangold
9. Accès des personnels logés, rue Charles Mangold
10. Accès du gymnase, rue Bertran de Born
11. Accès face gendarmerie, rue Bertran de Born

1. Accès principal, 1, rue Charles Mangold, prioritaire



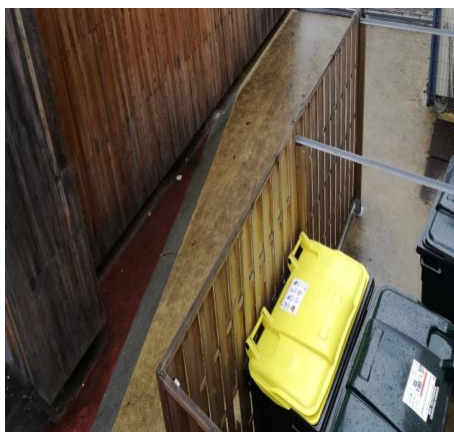
2. Accès collège, rue Bertran de Born, prioritaire



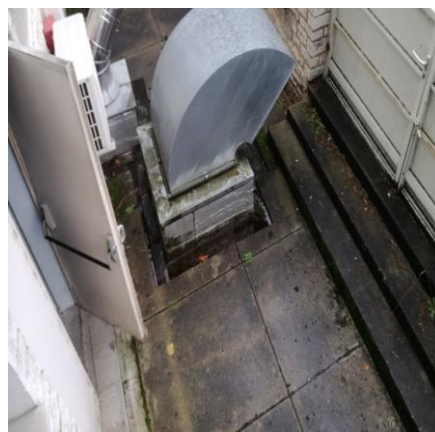
3. Accès parking personnels, rue Littré



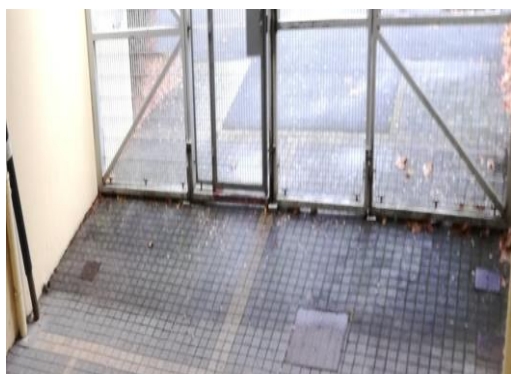
4. Accès du milieu de la rue Littré



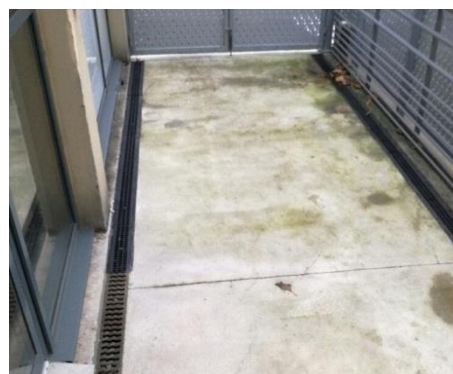
5. Accès rue Waldeck Rousseau



6. Accès 7, rue Charles Mangold (infirmierie)



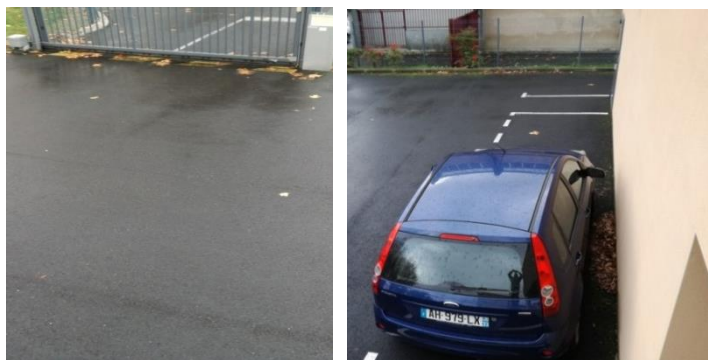
7. Accès des personnels à la cantine, rue Charles Mangold



8. Accès sous-terrain, rue Charles Mangold



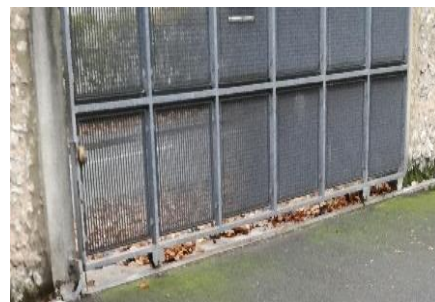
9. Accès des personnels logés, rue Charles Mangold



10. Accès du gymnase, rue Bertran de Born



11. Accès face gendarmerie, rue Bertran de Born



IV. Éléments financiers

Ces éléments reposent sur une estimation à partir des devis des prestataires contactés :

- Travaux de câblage et raccordement du système : 7 650 euros
- Mât pour l'accès principal : 550 euros
- Dôme motorisé et accessoires pour l'accès principal : 1 100 euros
- Minis dômes : 2 500 euros
- Boîtes de raccordement : 370 euros
- Enregistrement et visualisation : 4 560 euros
- Installation 3 300 euros

Soit un total de 20 030 euros. Afin de financer ce projet, une subvention au Conseil régional de la Nouvelle Aquitaine sera demandée.